

## Communauté de Communes des Deux Rives

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Arrêtés du Président

N° Acte : 23VOI-3-5-33	Classification : 3-5 – Actes de gestion du domaine public.
OBJET : Arrêté portant Alignement de voirie sur le domaine public communautaire – Rue Cabarrot – VC 17 – Parcelles AC N°103 et 112 – Commune de Golfech	

### Le PRÉSIDENT de la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R),

**VU** la demande en date du 10 août 2023 par laquelle M BOUSCAUD Gaël, géomètre-expert, demeurant 47, Rue de l'Inondation – 82200 MOISSAC, demande **L'ALIGNEMENT** de la propriété cadastrée section AC parcelles n°103 et 112 sur la commune de Golfech ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** l'article 63 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 2015D-8-3-146 du Conseil Communautaire de la CC2R en date du 04 décembre 2015

**VU** l'arrêté préfectoral commun au trois départements en date du 25 mai 2016 n° 47 2016 05 23 003 pour le département du Lot et Garonne, 32 2016 05 23 003 pour le Gers et n° 82 2016 05 10 003 pour le Tarn et Garonne portant sur le transferts de la compétence voirie

**VU** l'état des lieux,

### ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, **ARRÊTÉ**

#### **Article 1- Alignement**

L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit des parcelles constituant la propriété du bénéficiaire est défini comme suit:

- Bornes OGE « d » et « f » existantes (conformes aux archives de références) située à 7m50 (d) et 6m55 (f) de l'axe de la chaussée.
- Borne OGE nouvelle « e » (alignée entre « d » et « f » pour division interne des parcelles AC n°103-112) située à 6m80 de l'axe de chaussée.

- Borne OGE « g » rétablie (ancienne introuvable) conformément à l'archive de référence et à une distance de 6m83 de l'axe de chaussée.

La limite de propriété est donc définie par la la ligne rouge du plan fourni entre les points « d, e, f, g ».

**Cet ensemble n'est pas frappé d'alignement.**

### **Article 2 - Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **Article 3 - Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

### **Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

### **Article 5 - Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Golfech.

### **Article 6 – Recours**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE 68, rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A VALENCE D'AGEN, le 20 Février 2024,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

**Pour LE PRÉSIDENT**

**Le Vice Président**



**Eric DELFARIEL**

**Eric DELFARIEL**

Transmis en Préfecture le 21 Février 2024,

Affiché et publié à la Communauté de Communes des deux rives: le 21 Février 2024,

### **Diffusions**

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de Golfech pour affichage et/ou publication ;

## AR Préfecture

### ARRETE PORTANT ALIGNEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE - RUE CABARROT - VC 17 - PARCELLES AC N°103 ET 112 - COMMUNE DE GOLFECH

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240220-23VOI\_3\_5\_33-AI

Numéro d'acte : 23VOI\_3\_5\_33

Date de décision : 20/02/2024

Nature : ARRETES\_INDIVIDUELS

Code matière : 3-5-4-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres  
actes de gestion du domaine public /  
alignement)

Fichier acte : 23VOI-3-5-33.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2024 09:21:14

**Date de réception de l'AR : 21/02/2024 09:21:38**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023\*01

### Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : SOGEXFO Géomètres-Experts Associés Représenté par : M. BOUSCAUD Gaël, géomètre-expert  
Adresse Numéro : 47 Extension : ..... Nom de la voie : Rue de l'inondation de 1930  
Code postal 82200 Localité : MOISSAC Pays : .....  
Téléphone 0688247246 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : yoann.stefanello @ sogexfo.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : BERGHOUTI Prénom : Bouzekri  
Adresse Numéro : 19 Extension : ..... Nom de la voie : avenue d'Aquitaine  
Code postal 82400 Localité : GOLFECH Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° 17  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : rue Cabarrot  
Code postal 82400 Localité : GOLFECH  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : DP 082 072 23 DR012  
Référence cadastrale : Section(s) : AC Parcelle(s) : 103-112 Lieu-dit : .....

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  Demande d'alignement individuel selon PV3P et plan joints

Date prévue de début d'application ..... Durée d'application (en jours calendaires) : .....

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

**Dépôt ou stationnement <sup>(2)</sup>**

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>**

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
 des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

**Aménagement d'accès <sup>(2)</sup>**

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

**Ouvrages divers <sup>(1)</sup>**

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  
 Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :  
 Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande  
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup> <sup>(3)</sup> Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb  
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine  
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>   
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

07 décembre 2023 à Moissac

Fait à : ... Le : \_\_\_\_\_

Nom : **BOUSCAUD** Prénom : **Gaël** Qualité : **Géomètre-Expert**

**Gaël BOUSCAUD**  
**Géomètre-Expert**

**SO GEXFO**

47 Rue de l'Industrie 82000 MOISSAC  
 TEL. 05 63 04 08 38  
 gb@sogexfo.com